Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20261103-2026_11_02_D91-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero / eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 91

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 Convocation affichée le : 23 octobre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, M. QUERE.

Absent excusé : E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à M. BLEUZEN).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération :
Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2027.
Dérogation au repos dominical.

La loi 2016-1088 du 08 août 2016 modifie les dispositions relatives à l'ouverture des commerces le dimanche.
Le code du travail et, notamment l'article 3132-26 dispose :
- « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal ».
- « Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an ».
- « La liste est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ».

- Consultés, les commerces ont transmis les dates souhaitées pour l'ouverture dominicale de leur établissement en 2027.
Considérant ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3 le nombre maximal de dimanches qui feront l'objet d'une dérogation au repos dominical.

Dimanche 12 Décembre
Dimanche 19 Décembre
Dimanche 26 Décembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2027.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.